



Resiliation pour aggravation du risque

Par **aurore1**, le **05/02/2015** à **18:05**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture en JUIN 2014 pour lequel il y avait des réparations avec un contrôle technique, je n'ai pas pu pour raison grave faire la carte grise dans les 1 mois qui suit l'achat du véhicule mais je l'ai assuré pour ne pas avoir de problème. Donc au bout de 7 mois la carte grise n'étant pas faite la compagnie d'assurance m'a résilié pour "aggravation du risque. Maintenant je vais faire les réparation le contrôle technique et la réparation et je vais faire la carte grise mais la nouvelle assurance afin de pouvoir m'assurer me demande qu'il soit mentionné la raison de l'aggravation du risque et qu'il soit mentionné aggravation du risque pour non présentation du risque.

La compagnie qui m'a résilié refuse de rajouter cette mention "pour non présentation du risque" pouvez vous me dire quel recours je peux avoir afin que soit rajouter ce motif et pouvoir m'assurer.

Merci